

DECRET N° 83-365 du 15 Octobre 1983

chargeant le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la  
Construction et de l'Habitat, de l'inté-  
rim du Camarade Tonakpon Gratien CAPO-  
CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation  
et de la Culture Populaire pour compter  
du 13 Octobre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et  
la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;  
VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du  
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

-----  
D E C R E T E :  
-----

Article 1er. - Pour compter du 13 Octobre 1983, le Camarade Girigissou  
GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habi-  
tat est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de  
la Culture Populaire pendant l'absence du Camarade Tonakpon Gratien  
CAPO-CHICHI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

-----  
Mathieu KEREKOU  
-----

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PPC 2 MTPCH-MACP 6  
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1  
ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-